

Centre
Communal
d'Action
Sociale
NJ/VG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 29 JUIN 2022

Nombre de membres élus : 13
En exercice : 8
Présents : 8
Pouvoirs : 0
Votants : 8

**L'an deux mille vingt-deux
et le vingt-neuf du mois de juin
à neuf heures**

Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie du Lavandou sous la présidence de Mme Nathalie JANET, Vice-présidente représentant Monsieur Gil BERNARDI, Maire du Lavandou et Président du CCAS, empêché.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Mme JANET Nathalie, M. ROUX Cédric, Mme CERVANTES Frédérique, Mme CARLETTI Monique, M. COLLIN Gilles, Mme ALESSANDRONI Danièle, Mme TRAINI Nicole, Mme VANDELDELDE Damienne.

ABSENTS EXCUSES : M BERNARDI Gil, Mme CHRISTIEN Nathalie, Mme ROIG Julie, Mme LOIRE Catherine, Mme DUMONT Rosalba.

PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE FRAIS D'OBSEQUES

Les services du Centre Communal d'Action Sociale ont été alertés sur la situation familiale et financière de Madame Josette MARTINALE domiciliée au Lavandou, dont le fils Serge est décédé le 19 avril dernier. Madame MARTINALE ne peut honorer les frais d'obsèques en totalité. Considérant l'intérêt social de cette dépense, il est proposé au conseil d'administration de prendre en charge le restant dû des frais d'obsèques de Monsieur Serge MARTINALE dont le montant s'élève à 500,00 €.

Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré

A l'unanimité (8 voix pour)

DECIDE la prise en charge par le budget du Centre Communal d'Action Sociale du montant restant dû des frais d'obsèques de Monsieur Serge MARTINALE, pour un total de 500 € (cinq cents euros).

**FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Pour le Président et par délégation,

LA VICE-PRESIDENTE

Nathalie JANET

